

BELGIQUE - LUXEMBOURG : 100 ANS DE COLLABORATION

SOUS LA COORDINATION DE FRANZ CLÉMENT

PRÉFACE DE XAVIER BETTEL ET ALEXANDER DE CROO

POSTFACE DE CHARLES-FERDINAND NOTHOMB

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.larcier.com

© Lefebvre Sarrut Belgium SA, 2021
Larcier Luxembourg. Une marque éditée par Lefebvre Sarrut Belgium SA
c/o DBIT SA
7, rue des Trois Cantons – L-8399 Windhof

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Préface

Chers lecteurs,

Malgré la pandémie globale du COVID-19, l'année 2021 est aussi le moment pour célébrer l'anniversaire de l'union économique qui lie nos deux pays depuis un siècle maintenant. Cette occasion est un moment propice pour revoir la coopération des 100 dernières années, mais aussi pour oser un regard vers le futur.

Ce livre nous donne un aperçu des multiples facettes des relations belgo-luxembourgeoises et témoigne de la diversité des relations qui lient nos deux pays. Elle met aussi en lumière le développement que l'UEBL a parcouru depuis sa création en 1921. Née de la nécessité plutôt que de l'enthousiasme, cette union peut être décrite comme un mariage de raison auquel l'amour est venu s'ajouter plus tard. Après la Première Guerre mondiale et la dissolution du Zollverein, auquel le Luxembourg appartenait, il était évident que le Grand-Duché avait besoin d'un marché plus grand pour pouvoir se développer économiquement. À Bruxelles, l'enthousiasme était toutefois limité à l'époque.

Or, rapidement on a su s'apercevoir du bilan positif pour les deux économies. À tel point que l'UEBL n'a jamais été mise en doute et a évolué, en dépassant au fil du temps la coopération douanière, économique, monétaire et commerciale pour devenir, à partir de 2002, un cadre de coopération global dans tous les domaines d'intérêt commun.

L'UEBL a toujours pu et su se réinventer et s'adapter, face aux développements externes (coopération Benelux, intégration européenne, introduction de l'euro) mais aussi pour prendre en compte les développements institutionnels en Belgique.

Nous avons hérité de nos prédécesseurs une union qui a non seulement fait la preuve du temps mais qui a su créer un niveau de confiance entre deux états qui sort de l'ordinaire. Nous sommes en quelque sorte les « gardiens » de cette union, appelés à préserver les acquis tout en

Les relations belgo-luxembourgeoises depuis 1919. Perspectives historiques et historiographiques

Christoph Brüll

Assistant Professor, Luxembourg Centre for
Contemporary and Digital History (C²DH),
Université du Luxembourg

De l'intérêt d'une historiographie des relations bilatérales	14
Du lien parental entre États : l'usage de l'histoire dans les relations belgo-luxembourgeoises.....	18
Intégration européenne en miniature ? UEBL, Benelux et Union européenne	22
De l'usage des frontières entre États : zones de contacts et de mobilités.....	25
Six propositions pour l'historiographie des relations bilatérales	

DE L'INTÉRÊT D'UNE HISTORIOGRAPHIE DES RELATIONS BILATÉRALES

L'étude des relations entre deux États est un grand classique de l'histoire des relations internationales depuis la fin du XIX^e siècle. La place d'une relation bilatérale dans les constellations géopolitiques et les rapports de puissance font partie des objets d'études qui ne semblent requérir aucune justification scientifique particulière – du moins avant l'arrivée des sciences politiques dans le champ. C'était le temps de l'histoire diplomatique, basée presque exclusivement sur les documents gouvernementaux et diplomatiques et souvent agrémentée par les mémoires des politiques et diplomates concernés¹. Ce courant historiographique, qui n'a jamais complètement disparu, a été essentiellement défié par les « Annales », puis par l'école française de ce qu'on appelle depuis lors l'histoire des relations internationales. Celle-ci a notamment introduit le concept de « forces profondes » (mentalité, géographie, croyances, ...) et proclamé l'ouverture à l'économie – sans pour autant négliger les processus décisionnels en matière de relations internationales. D'autres objets ont intégré le champ depuis plus ou moins longtemps : l'opinion publique, étudiée souvent à travers la presse écrite qui s'ouvre lentement aux autres acteurs de l'ensemble mass-médiatique (radio, cinéma, télévision), la perception et représentation de l'Autre ou encore les émotions avec des notions comme « honneur » ou « confiance » devenues des facteurs d'analyse². Cette nouvelle histoire des relations internationales s'est également développée en Allemagne où une série d'ouvrages a ouvert la voie à de nouveaux questionnements historiographiques des rapports entre États et, nouvelle perspective, sociétés³. Subissant la pression du débat méthodologique et théorique autour d'une histoire transnationale⁴, l'*Internationale Geschichte*, selon le terme

1. L. BADEL, S. JEANNERESSON et R. MELTZ, *Écrivains et diplomates - L'invention d'une tradition. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2012.

L'auteur remercie Frédéric Clavert et Benoît Majerus pour leurs commentaires et suggestions.

2. R. FRANK (éd.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012 ; L. BADEL, «Diplomacy and the History of International Relations : Redefining a Conflictual Relationship», in *Diplomatica I*, 2019, pp. 33-39.

3. W. LOTH et J. OSTERHAMMEL (éds), *Internationale Geschichte. Themen – Ergebnisse – Aussichten*, Munich, Oldenbourg, 2000 ; E. CONZE, U. LAPPENKÜPER et G. MÜLLER (éds), *Geschichte der internationalen Beziehungen. Erneuerung und Erweiterung einer historischen Disziplin*, Cologne/Vienne/Weimar, Böhlau, 2004 ; J. DÜLFFER et W. LOTH (éds), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg, 2012 ; CH. HENRICH-FRANCK, C. HIEPEL, G. THIEMEYER et H. TÜRK (éds), *Grenzüberschreitende institutionalisierte Zusammenarbeit von der Antike bis zur Gegenwart*, Baden-Baden, Nomos, 2019.

4. PH. GASSERT, «Transnationale Geschichte», Version : 2.0, in *Docupedia-Zeitgeschichte*, 2016.

allemand mis en avant, était à nouveau confrontée à une remise en question qui a entre-temps fourni un résultat important : une répartition de travail entre une histoire des relations internationales qui étudierait principalement les États et une histoire transnationale qui s'intéresserait aux sociétés ne fonctionne pas⁵.

Un des grands paradoxes de l'histoire des relations internationales reste le fait qu'elle est essentiellement focalisée sur les États et qu'elle a eu du mal à s'insérer dans les débats autour de l'internationalisation de l'histoire, comme objet d'études et de connaissances, mais aussi comme pratique scientifique. La constellation bilatérale elle-même est ici un facteur important : si l'historiographie des relations franco-allemandes n'est pas au centre des débats dans les deux sphères nationales, elle n'en constitue pas moins un champ de recherche fleurissant et vecteur de contacts permanents entre chercheurs. Du moins en Europe occidentale, c'est aussi un objet d'études transfrontalier ou entrepris par des équipes de chercheurs français et allemands⁶. Si on prend l'exemple belge, l'étude des relations bilatérales avec les voisins est un sujet très marginal – et se limite (trop) souvent aux relations entre espaces linguistiques communs – Wallonie-France/ Flandre-Pays-Bas/ Communauté germanophone-Allemagne, surtout pour les relations après 1945. Les relations belgo-luxembourgeoises sont littéralement absentes de l'historiographie belge récente⁷. Du côté luxembourgeois, la recherche s'est focalisée sur l'« annexionisme » belge après 1918 jusqu'à la mise en place de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise en 1921⁸ et sur les relations économiques et industrielles de l'entre-deux-

Geschichte Online (EGO), hg. vom Institut für Europäische Geschichte (IEG), Mainz 2010-12-03, <http://www.ieg-ego.eu/patelk-2010-de> (dernière consultation 22.12.2020).

5. B. HAIDER-WILSON, «Humpty Dumpty, die Geschichtswissenschaft und der Pluralismus. Einlassung auf die historische Subdisziplin Internationale Geschichte», in *Id.*, W. D. GODSEY et W. MÜLLER (éds), *Internationale Geschichte in Theorie und Praxis*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2017, p. 9-61, ici p. 19.

6. Voir p. ex. : *Histoire franco-allemande*, en 11 vol., Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2011-2020.

7. À noter aussi que sur les 21 mémoires de licence/ de master réalisés entre 2002 et 2019 dans des universités belges concernant l'histoire du Grand-Duché du Luxembourg, seuls trois concernent des aspects des relations bilatérales : J. BRAUN, « Nous voulons rester ce que nous sommes ». *La neutralité et l'indépendance grand-ducale dans les relations belgo-luxembourgeoises de 1938 à 1940*, mémoire de master en histoire, Université de Liège, 2014 ; S. FRATINI, *Les Luxembourgeoises à Bruxelles dans l'entre-deux-guerres*, mémoire de licence en histoire, Université libre de Bruxelles, 2005 ; A. KRIER, *La présence belge au Luxembourg (1880-1920)*, mémoire de licence en histoire, Université libre de Bruxelles, 2005.

8. *Pars pro toto* : G. TRAUSCH, « La stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la

guerres⁹. En ce qui concerne l'après-1945, une série de travaux, essentiellement publiés dans les années 1990, ont traité du Benelux, mais s'arrêtent généralement à la fin des années 1950 et la mise en place de la CEE par les Traités de Rome¹⁰. La dernière étude qui intègre une dimension chronologique plus longue (1919-1994) date de 1995¹¹.

Une question rarement soulevée par l'historiographie des relations bilatérales est celle des catégories d'analyse et, in fine, de jugement de l'état d'une telle relation. Le plus souvent, elle se contente de rechercher et de remettre en perspective les discours officiels – en analysant par exemple les discours prononcés lors de visites d'État ou officielles ou, faisant déjà un pas de plus, le discours médiatique (qui se limite toutefois fréquemment à la presse écrite). Ce travail est toujours un passage obligé, mais certaines questions restent largement implicites : la relation entre deux États est-elle une relation entre institutions ? entre hommes et femmes, acteurs et actrices politiques et/ou économiques ? sur quels récits du passé se fonde-t-elle ? Les qualificatifs pour l'état de relations entre deux pays restent souvent intuitifs : dans le cas belgo-luxembourgeois, elles ont récemment été désignées comme « privilégiées ». ¹² Et quand les historiens parlent de statut relationnel, les mots ne sont pas nécessairement plus précis. Pour les relations entre la Belgique et l'Allemagne depuis 1945, deux termes reviennent régulièrement : « normalisation »¹³ et « européanisation »¹⁴. Clair, à première vue, on est pourtant en droit de se demander ce qu'est une relation « normale » entre États et ce que « européaniser » veut dire très concrètement. Les historiens ne rendent pas explicites leur grille d'analyse qui permet de « mesurer » l'état de relations. Et il faut bien concéder que ce n'est pas toujours simple : personne ne contestera que la « confiance », et plus largement les émotions, sont une composante

intégrante d'un partenariat, mais comment la mesurer clairement ?¹⁵ Gilbert Trausch a tenté d'objectiver un des qualificatifs des relations belgo-luxembourgeoises, en montrant qu'elles correspondent aux définitions que le dictionnaire propose du mot « proche » : « à peu de distance », « peu différents » et avec « des liens de parenté étroits »¹⁶. Cette vision dépasse l'intuition, mais reste aussi réductrice, insuffisamment complexe.

Toutes ces questions sont encore plus prégnantes quand nous évoquons des relations de voisinage direct – alors même que les vieilles rivalités autour des tracés frontaliers ne sont plus d'actualité en Europe occidentale. Au sein des pays du Benelux et dans leurs relations respectives avec les deux grands voisins sur le continent, le statut relationnel officiel oscille entre « très bon » et « excellent ». Mis à part le fait que le langage diplomatique est souvent euphémistique, les populations ne partagent pas obligatoirement ces appréciations et ne favorisent pas nécessairement une meilleure connaissance de l'Autre ou une multiplication des échanges – ce que certains appellent, utilisant encore un terme plus intuitif qu'analytique, l'intensité des relations. La présente contribution se propose de décliner les propositions de l'historiographie récente à travers l'exemple belgo-luxembourgeois. L'étude des relations bilatérales fait l'objet d'une analyse multi-niveaux, nécessitant en permanence de remettre en contexte des enjeux qui témoignent de la multiplicité des rapports d'interdépendance, de dépendances, mais aussi de croisements et d'enchevêtrements. Nous sommes donc davantage dans une approche programmatique que dans une proposition de récit de la relation entre Luxembourg et Belgique, basé sur une étude empirique. Il s'agit de montrer qu'en adoptant une approche holistique et plus problématisée, l'historiographie des relations bilatérales a encore de beaux jours devant elle.

9 CH. BARTHEL, *Bras de fer. Les maîtres de forges luxembourgeois, entre les débuts difficiles de l'UEBL et le Locarno sidérurgique des cartels internationaux 1918-1929*, Luxembourg, Saint-Paul, 2006.

10 Cette littérature est reprise par la brève esquisse de TH. GROSBOIS, « Les relations belgo-luxembourgeoises au XX^e siècle », in *Transilvania*, 2007, 8-9, pp. 109-110.

11 G. TRAUSCH (éd.), *Les relations belgo-luxembourgeoises et la Banque Générale du Luxembourg (1919-1994)*, Luxembourg, Banque générale du Luxembourg, 1995.

12 Discours de SAR le Grand-Duc à l'occasion de la visite d'État de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, 15 octobre 2019.

<http://www.monarchie.lu/fr/actualites/evenements/2019/10/15102019-visite-etat-belgique-premiere-journee/discours-ve-belgique-2019.pdf> (dernière consultation 01.02.2020).

13 G. VERBEECK, « In de Spiegel de internationale politiek. België en het 'duitse Vraagstuk' », in M. VAN DEN WIJNGAERT, L. BEULLE (Hrsg.), *Oost West West Best. België en de Koude Oorlog*, Tijelt, Lannoo, 1997, pp. 86-91.

15 W. LOTH, „Angst und Vertrauensbildung”, in Dülffer et Loth, *Dimensionen*, pp. 29-46 ; R. KREIS (éd.), *Diplomatie mit Gefühl. Vertrauen, Misstrauen und die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland*, Munich, De Gruyter/Oldenbourg, 2015. Concernant la politique étrangère belge, voir par exemple (sans théorisation des catégories utilisées) M. DUMOULIN, « L'Allemagne et l'Europe vue par les Belges : de la défiance à la méfiance constructive (1949-1957) », in G. MÜLLER (éd.), *Deutschland und der Westen. Internationale Beziehungen im 20. Jahrhundert. Festschrift für Klaus Schwabe*, Stuttgart, Steiner, 1998, pp. 193-202.

DU LIEN PARENTAL ENTRE ÉTATS : L'USAGE DE L'HISTOIRE DANS LES RELATIONS BELGO-LUXEMBOURGEOISES

Des années 1970 au début des années 1980, l'Eurobaromètre sonde à plusieurs reprises les populations des pays membres de la CEE sur le degré de confiance qu'ils accordent aux populations des autres États membres ainsi qu'à différents États dans le monde. Ces sondages sur « les relations subjectives entre les peuples » sont alors considérés comme « de très grande importance dans la formation d'une communauté »¹⁷. A l'automne 1980, les citoyens sont invités à réagir à la phrase suivante : « Je voudrais maintenant vous poser quelques questions à propos de la confiance que vous inspirent différents peuples. Pour chacun d'eux, vous me direz si vous avez en eux une grande confiance, assez confiance, pas tellement confiance ou pas confiance du tout. » S'exprimant à propos des Belges, les Luxembourgeois affirment à 16 % leur grande confiance, 50 % déclarent avoir assez de confiance, tandis que 30 % n'ont pas tellement (23 %) ou pas du tout (7 %) de confiance en leur voisin – 4 % des sondés n'ont pas fourni de réponse.¹⁸ À l'inverse, 34 % des Belges font grande confiance aux Luxembourgeois, 46 % déclarent leur faire assez confiance, seulement 5 % n'ont pas tellement (4 %) ou pas du tout confiance (1 %) en leurs voisins – 15 % des sondés belges n'ont pas répondu à la question¹⁹. Ce dernier élément n'est pas tellement surprenant : le taux de réponses sur le Luxembourg est significativement moins élevé que pour les grands pays, mieux connus²⁰.

Dans le cas belge, les réponses favorables dépassent assez largement la moyenne du degré de confiance attribué aux autres États membres de la CEE (61 %), tandis que les réponses favorables luxembourgeoises ne sont pas aussi significativement supérieures à cette moyenne (57 %)²¹. En se basant essentiellement sur les résultats de ces sondages, les politologues Ronald Inglehart et Jacques-René Rabier ont tenté au milieu des années 1980 de dresser une « psycho-géographie » des (Ouest-) Européens de l'époque²². Dans leur article, ils confirment d'ailleurs la première place des Luxembourgeois dans la psycho-géographie des Belges (suivis de près

17 COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (éds), *Euro-baromètre. L'opinion publique dans la Communauté européenne*, n° 14, décembre 1980, p. 38.

18 *Idem*, p. 43.

19 *Idem*, p. 44.

20 Un taux de 15 % de non-réponses est identique à celui Pays-Bas et légèrement plus élevé qu'en RFA (12 %). Dans tous les autres pays sondés, ce chiffre était nettement plus important à commencer par la France avec 29 % de non-réponses (*ibidem*).

21 *Idem*, p. 41.

des Néerlandais) et la proximité des pays du Benelux dans leur psycho-géographies réciproques²³. À travers les chiffres du sondage et de l'étude française, le Luxembourg apparaît comme un pays auquel on fait beaucoup plus facilement confiance que ne le font les Luxembourgeois envers d'autres pays. D'ailleurs, le décalage entre la confiance faite à sa propre population et celle faite aux autres pays membres de la CEE y est, de loin, le plus grand²⁴.

Ce n'est pas l'endroit de discuter ni les problèmes que relève la mesure de « relations subjectives », ni pourquoi les historiens, réticents à l'utilisation de coefficients, n'ont pas suivi la proposition des politologues d'analyser ainsi la « confiance » entre les populations entre différents États. Retenons simplement que le degré de confiance réciproque plutôt élevé entre Luxembourgeois et Belges semble confirmer les trois tendances lourdes mises en évidence par Inglehart et Rabier : la similarité (perçue) du développement économique et de l'acquis social ainsi que la proximité linguistique. À cet égard, il n'est probablement pas infondé de penser que les non-réponses belges ont surtout été enregistrées en Flandre.²⁵ Si les auteurs identifient sans autre formalité le Benelux qui en ferait des « associés de longue date » comme base de la confiance réciproque, aucune explication précise n'est avancée pour les chiffres de confiance limitée ou d'absence de confiance²⁶. Tout au plus fait-on allusion à un facteur anthropologique : la relation à l'Autre comporte toujours une méfiance plus ou moins grande. D'autre part, alors qu'ils sont bien conscients que leurs résultats ne reposent que sur une photographie momentanée, ils insistent sur le poids du passé – concrètement pour expliquer les résultats de l'Allemagne et du Japon. Les événements historiques apparaissent alors comme des moments de modelage ou de reconfiguration du rapport entre confiance et méfiance²⁷. On pourrait donc, de manière volontairement pointue, se demander si le souvenir de l'annexionnisme belge de l'après-Première Guerre mondiale joue encore sur la perception des relations belgo-luxembourgeoises au début des années 1980.

23 *Idem*, p. 30. Voir aussi M. DUMOULIN, « Le développement des relations triangulaires dans le cadre de l'intégration européenne. La perspective de la durée », in *Id.*, J. ELVERT et S. SCHIRRMANN (éds), *Encore ces chers voisins. Le Benelux, l'Allemagne et la France aux XIX^e et XX^e siècles*, Stuttgart, Franz Steiner, 2014, pp. 67-76, ici pp. 72-73 ; *Id.*, « Mémoires, souvenirs et autres écrits de diplomates belges du XIX^e au XXI^e siècle. Essai de typologie d'une psycho-géographie du monde », in *Id.* et C. LANNEAU (éds), *La biographie individuelle et collective dans le champ des relations internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, pp. 29-59, ici p. 30 (sans référence explicite aux relations belgo-luxembourgeoises).

24 R. INGLEHART et J.-R. RABIER, *Confiance*, p. 24.

25 *Idem*, pp. 46-47.

En insistant sur l'importance du Benelux, Inglehart et Rabier s'inscrivent dans le récit dominant sur les relations belgo-luxembourgeoises, tel qu'il se développe depuis les années 1950. En effet, celui-ci voit dans la coopération des gouvernements en exil pendant la Seconde Guerre mondiale et dans la mise en œuvre du Benelux et les débuts de l'intégration européenne à la sortie de la guerre le moment clé pour l'établissement de relations bilatérales fondées sur plus de confiance²⁸. L'annexionisme belge et sa perception par une partie des élites luxembourgeoises à la sortie de la Grande Guerre apparaissent alors comme le point zéro des relations entre les deux États²⁹. Dans cette version des choses, l'établissement de l'UEBL en 1921-1922 fonctionne comme catalyseur mais qui ouvre sur une relation en dents de scie durant tout l'entre-deux-guerres³⁰. Comme nous l'avons vu, l'après-1945 marque alors l'europeanisation des relations bilatérales qui se fondent dans l'Europe des six, instituée par la CECA et, surtout, les traités de Rome.

Si elle n'est pas à évacuer, la périodisation du récit dominant présente à l'évidence de sérieux écueils. Le fait qu'une partie de l'opinion publique luxembourgeoise se soit prononcée en faveur d'un rattachement à la Belgique en 1918-1919 reste incontestable, son rôle dans la société et son intégration dans la vie politique dans un Luxembourg consolidé n'a pas encore trouvé l'intérêt de la part de la recherche historique. Et que dire du fait que la « période » qui court depuis 1940 n'a pas encore incité à de nouvelles propositions de périodisation, qui ne resteraient pas focalisées sur les États mais intégreraient aussi les relations sociales. Même en se limitant au plan politique, on pourrait s'intéresser au rôle joué par la décentralisation et la fédéralisation de la Belgique sur les relations bilatérales, à celui de la *multilevel governance* allant de l'Union européenne à la Grande Région, à celui des évolutions macroéconomiques (les changements structurels ; *Strukturwandel* en allemand) depuis les années 1970.

Parmi les éléments dont l'influence reste très difficile à mesurer, on retrouve incontestablement le régime politique : au moins au niveau rhétorique, le rôle des monarchies et des liens entre les dynasties reste important. Le « cousinage » introduit par le mariage de deux aristocrates belges

28. G. TRAUSCH, « Vers un plus grand équilibre : les relations belgo-luxembourgeoises de 1940 à nos jours », *Id., Relations*, pp. 161-181, ici pp. 161-168 ; Th. GROSBOIS, *Relations*.

29. G. TRAUSCH, *Stratégie*. À cet égard, la récente minimisation de l'annexionisme belge par Henri Wehenkel (La république trahie, Luxembourg, Éditions D'Lëtzbeuwer Land, 2019) repose sur une exagération de son importance par une historiographie traditionnelle trop focalisée sur les relations extérieures. Elle ne tient toutefois pas compte de l'importance des perceptions et des représentations de l'Autre analysées par une histoire des relations internationales renouvelée.

avec des grands-duc héritiers offre en tout cas un élément formateur au discours bilatéral officiel³¹. Dans une perspective de longue durée, on peut observer un retournement d'arguments. Le « drame de 1839 »³² que déplorait encore Pierre Nothomb, le chef de file des nationalistes belges, dans un ouvrage publié à la veille des fêtes du centenaire du Luxembourg, est devenue aujourd'hui un élément constitutif des rapports de voisinage « familiaux ». Les raisons qui poussaient une partie de l'élite belge nationaliste à vouloir corriger l'histoire en rattachant le Luxembourg ou en le transformant en zone d'influence belge se sont transformées en autant de raisons qui poussent en faveur d'une coopération proche. Les exemples dans les discours officiels sont légion. Les interventions des chefs d'État lors d'une récente visite du Roi des Belges au Luxembourg n'y font pas exception. Le Grand-Duc Henri souligne alors : « Le lien atypique entre la Belgique et le Luxembourg tient naturellement beaucoup à l'histoire et à la géographie, mais il est surtout le fruit d'une volonté et d'une mentalité communes. C'est ce qui en fait une relation privilégiée. [...] D'instinct, nous savons que le cadre national est très vite dépassé, lorsqu'il s'agit d'aborder les problèmes contemporains et c'est donc naturellement que nous nous tournons vers les autres pour tenter de les résoudre. [...] Notre partenariat a fait de la Belgique et du Luxembourg une "communauté de destin" »³³. Le Roi Philippe s'exprime dans le même sens : « Cette appartenance à plusieurs cultures, qui nous est propre à tous ici présents depuis des siècles, vaut à notre région d'être le centre névralgique de l'Union européenne. Elle permet à nos représentants de réussir plus facilement à accommoder les points de vue, et de ce fait, à remplir les plus hautes fonctions européennes »³⁴. La déconstruction des imaginaires historiques qui sous-tendent ce type de discours, présenté ici à titre d'exemple, est une entreprise nécessaire mais pas suffisante en vue d'une historiographie renouvelée des relations belgo-luxembourgeoises. De même, on pourrait s'intéresser davantage aux processus de constructions mémorielles

31. Un exemple parmi d'autres : Th. RAIZER, « Jean-Louis Six (ambassadeur de Belgique au Luxembourg). Un cousinage entre la Belgique et le Luxembourg », in : <https://paperjam.lu/article/news-un-cousinage-entre-la-belgique-et-le-luxembourg>, 20.07.2018 (dernière consultation 31.12.2020).

32. P. NOTHOMB, *Le drame de 1839*, Liège, éd. Sengier, 1938.

33. Discours de SAR le Grand-Duc à l'occasion de la visite d'État de Leurs Majestés le Roi et de la Reine des Belges, 15 octobre 2019. <http://www.monarchie.lu/fr/actualites/evenements/2019/10/15102019-visite-etat-belgique-premiere-journee/discours-ve-belgique-2019.pdf> (dernière consultation 01.02.2020)

34. Discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion du banquet d'État offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, 15 octobre 2019. <https://www.monarchie.lu/fr/actualites/evenements/2019/10/15102019-visite-etat-belgique-premiere-journee/banquet-15-octobre-2019.pdf> (dernière consultation 01.02.2020)

transfrontalières : les récentes commémorations du 75^e anniversaire de la Bataille de l'Ardenne en constituent un exemple flagrant.

INTÉGRATION EUROPÉENNE EN MINIATURE ? UEUBL, BENELUX ET UNION EUROPÉENNE

« La négociation a révélé que l'union économique belgo-luxembourgeoise, qui pouvait paraître dépassée à bien des égards, comporte en réalité un certain nombre de points forts qui lui conserveront, pour longtemps encore et peut-être même de manière définitive, son avance sur le Benelux et le Marché commun ; autant dire que l'union des deux pays garde toujours son intérêt à l'intérieur de ces unités économiques plus vastes »³⁵. Le contexte avait bien changé entre le moment de la conclusion de l'UEUBL en 1921 et sa deuxième révision importante, qui sera ratifiée en 1965. Au départ, nul n'avait su prédire que le Ministre d'État et des Affaires étrangères du Luxembourg, Pierre Werner, allait pouvoir parler à la même occasion d'« une des expériences les plus réussies de la vie internationale » et évoquer une collaboration « utile et heureuse [...] », cela non seulement dans le domaine économique, mais sur tous les plans humains »³⁶. Conclue pour une durée de 50 ans, la convention est prolongée depuis 1972 à un rythme décennal. Il est presque inutile de rappeler que la coopération économique avec la Belgique n'avait pas été le choix privilégié de l'immense majorité de la classe politique luxembourgeoise, lorsqu'elle devait traduire en mesures politiques les résultats des deux référenda de 1919, en tenant compte d'une situation internationale modifiée à la suite de l'accord militaire franco-belge de mars 1920³⁷. Les conditions de départ étaient défavorables et semblaient par trop refléter le caractère asymétrique des relations entre les deux États : pour le Luxembourg l'UEUBL est d'une importance nettement plus importante que pour la Belgique où elle n'est qu'un instrument de politique économique parmi d'autres. La crise économique mondiale révèle par ailleurs les

35 Commentaire commun relatif aux textes issus des travaux pour la révision des conventions et accords constituant l'union économique belgo-luxembourgeoise approuvée par la conférence ministérielle belgo-luxembourgeoise du 22 octobre 1962, in : Grand-Duché du Luxembourg. Ministère d'État. Service d'Information et de Presse (éd.), *Bulletin d'information*, 29 avril 1965, p. 9.

36 Discours de Monsieur Pierre Werner, Ministre des Affaires étrangères, à la Chambre des députés [29.04.1965], in : *idem*, p. 6.

37 J. STENGERS, « L'accord militaire franco-belge et le Luxembourg », in R. POIDEVIN et G. TRAUSCH (éds), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*

grandes faiblesses de la convention, notamment sur le plan monétaire, ce qui entraîne la première révision en 1935.

L'histoire de l'UEUBL reste encore largement à écrire. Il existe quelques bilans établis par des acteurs à des moments charnières que les historiens autour de Gilbert Trausch ont analysés dans l'ouvrage collectif déjà mentionné sur la Banque Générale et les relations belgo-luxembourgeoises³⁸. Il en résulte une reconstitution de processus de décisions politiques – beaucoup moins économiques³⁹ – précieuse mais qui évoque peu des facteurs tels que l'opinion publique et adopte plutôt une perspective luxembourgeoise. La collaboration « sur les plans humains » mise en avant par Werner y est quasi absente. Cette historiographie répond essentiellement à la question du « pourquoi » et démontre moins d'intérêt pour celle du « comment ». Le prisme politique a toutefois le mérite d'attirer l'attention sur l'importance symbolique de l'UEUBL, aussi bien dans le regard de tiers que dans celui des acteurs : qui nierait que l'UEUBL était un élément constitutif des plans d'après-guerre développés à Londres durant la Seconde Guerre mondiale ? L'analogie avec le résultat le plus concret de ces projets – l'établissement du Benelux – est saisissante : ici aussi, l'importance politique dépasse clairement la portée de l'accord lui-même⁴⁰. Sur le plan historiographique, l'analogie existe également. L'histoire du Benelux est bien connue jusqu'à la fin des années 1950⁴¹. Au-delà des traités de Rome, les historiens ont laissé ce champ aux acteurs et aux autres sciences sociales – à nouveau, le « pourquoi » les a davantage intéressés que le « comment », question dont la réponse réclame une confrontation à des sources administratives plutôt arides.

Les différents discours prononcés dans le cadre de la révision de la convention de l'UEUBL en 1965 renvoient aussi à une réalité sur laquelle l'historien allemand Kiran Klaus Patel a récemment insisté : les politiques menées dans le cadre de l'intégration européenne ne s'inscrivaient pas dans une hiérarchie entre organisations, accords et traités – le courant qui mène à l'Union Européenne n'en était qu'un parmi d'autres dont la primauté

38 G. TRAUSCH, *Relations*.

39 Pour l'entre-deux-guerres, ceux-ci sont analysés pour le domaine de la sidérurgie luxembourgeoise par Ch. BARTHEL, *Bras de fer*, op. cit., pp. 201-356.

40 J. W. L. BROUWER, *Divergences d'intérêts et mauvaises humeurs. La France et les pays du Benelux devant la construction européenne, 1942-1950*, thèse de doctorat en histoire, Université de Leiden, 1997 ; Ch. BRÜLL, « La politique belge dans la question allemande (1945-1990) : une politique de sécurité ? » in S. WINTGENS, G. GRANDJEAN et S. VANHAEREN (éds), *L'insécurité en question. Définitions, enjeux et perspectives*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2002.

actuelle n'était pas encore prévisible durant les années 1970⁴². Cela renvoie également à l'utilisation problématique déjà évoquée du terme « européanisation » pour évoquer les relations bilatérales d'après-1945. Sur ce plan, on peut aussi remarquer que les deux historiographies nationales mettent un accent fort sur leur rôle dans la relation triangulaire respective avec la France et la RFA, attribuant à leur pays et leurs acteurs politiques un rôle d'intermédiaire, sans s'interroger sur la place qu'occupent les relations belgo-luxembourgeoises dans ce cadre⁴³. De même, la problématique monétaire et le symbole de l'UEBL qu'est l'association du Franc Belge et du Franc Luxembourgeois ont certainement leur place dans le cadre d'une histoire de l'union monétaire européenne dans la longue durée, mais restent également un révélateur pour les relations bilatérales : l'oubli du gouvernement belge d'informer le gouvernement luxembourgeois de la dévaluation du Franc Belge dans le contexte d'un plan d'austérité en 1982 en est un exemple saisissant. Que le gouvernement luxembourgeois, contrarié, acceptait finalement la dévaluation, marque notamment une différence importante avec l'entre-deux-guerres où la parité était levée à certains moments⁴⁴.

Une autre dimension de l'établissement de l'UEBL, marginalisée pendant longtemps, mais qui dorénavant devra être intégrée dans l'historiographie des relations bilatérales, est celle du rôle des gouvernements, de l'administration et de la diplomatie luxembourgeoise dans l'entreprise coloniale belge au Congo⁴⁵. Au-delà du volet politique et économique des relations belgo-luxembourgeoises, cette histoire constitue également un pan largement négligé des relations sociales.

42 K. K. PATEL, *Projekt Europa. Eine kritische Geschichte*, Munich, C.H. Beck, 2018, pp. 23-32.

43 M. DUMOULIN, G. DUCHENNE et A. VAN LAER (éds), *La Belgique, les petits États et la construction européenne*, Bruxelles/Berne/Francfort s/M., Peter Lang, 2003.

44 Interview de Charles-Ferdinand Nothomb : la dévaluation du franc belge en février 1982 (Sanem, 8 juin 2010), in : https://www.cvce.eu/histoire-orale/unit-content/-/unit/f1f66fff6-5229-460f-9dca-515c5b27980e/6a979357-3583-4413-ade3-0991feb8227a/Resources/f56bdc78-940f-458e-a0ab-8ab8e44280ca_fr&overlay (dernière consultation 04.01.2021).

45 Voir déjà R. Moes, « Cette colonie qui nous appartient un peu ». *La communauté*

DE L'USAGE DES FRONTIÈRES ENTRE ÉTATS : ZONES DE CONTACTS ET DE MOBILITÉS

L'histoire des relations bilatérales peut être considérée et analysée à travers l'histoire des frontières, de leur perception et de la mobilité transfrontalière. Ainsi, l'histoire de l'Europe est souvent celle de conflits frontaliers et de leur pacification, de régimes de passages, mais aussi de transferts d'idées, de personnes et de biens. Dans le cas belgo-luxembourgeois, l'absence de conflictualité et de violences permet de s'interroger d'emblée sur la fonction sociale de la frontière. Comme le montre l'expérience de la crise de la Covid-19, les frontières restent un révélateur puissant de représentations de l'Autre et de stéréotypes.

Le tracé de la frontière belgo-luxembourgeoise a connu une modification au nord du Luxembourg à la suite du rattachement du canton de Saint-Vith, qui avait appartenu à la Prusse depuis 1815, à la Belgique en 1920 : les voisins qui parlent un dialecte proche du luxembourgeois restent les mêmes, mais leur appartenance nationale change⁴⁶. Les chemins de fer luxembourgeois forment alors un contentieux important entre les deux voisins. L'UEBL impliquera cependant un régime frontalier moins surveillé qu'aux autres frontières du Grand-Duché. Sur le plan stratégico-militaire, la frontière belgo-luxembourgeoise ne joue évidemment aucun rôle pour les deux États qui s'engageront d'ailleurs tous les deux dans le groupe d'Oslo, prônant une pacification des relations internationales⁴⁷. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, des pourparlers ont lieu entre les deux gouvernements au sujet de l'évacuation d'une partie de la population luxembourgeoise vers la Belgique en cas d'attaque allemande⁴⁸.

Un motif traditionnel de passage frontalier entre le Luxembourg et la Belgique est constitué par les études universitaires. Le Grand-Duché ne disposant pas avant 2005 d'un établissement d'enseignement supérieur permettant de réaliser un cycle d'études complet, les jeunes Luxembourgeois voulant obtenir un diplôme universitaire sont contraints de fréquenter les universités étrangères, principalement dans les trois pays voisins. Les statistiques montrent que la Belgique est généralement la deuxième destination la plus prisée, longtemps derrière la France, actuellement

46 C. LEJEUNE, A. RAUW et W. JOUSTEN, „Die große Suche nach Teilhabe. Wanderungsbewegungen als Spiegel einer unruhigen Zeit”, in C. LEJEUNE, Ch. BRÜLL et P. M. QUADFLIEG (éds), *Grenzerfahrungen. Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, vol. 4 : Staatenwechsel, Identitätskonflikte, Kriegserfahrungen (1919-1945), Eupen, Grenz-Echo, 2019, pp. 240-283.

47 G. VAN ROOIJ, „The economic cooperation of the Oslo countries”, in G. TRAUSCH, *Rôle,*

derrière l'Allemagne⁴⁹. Dans une perspective de longue durée, on peut relever qu'entre 1877 et 1912, 469 étudiants luxembourgeois ont étudié en Belgique, un peu plus de la moitié d'entre eux fréquente l'Université catholique de Louvain⁵⁰. En 1950, le nombre d'étudiants luxembourgeois en Belgique s'élève à 136, 160 en 1960, 471 en 1972, 644 en 1980 et 733 en 1985⁵¹. Les étudiants luxembourgeois à l'étranger, plus spécifiquement les ingénieurs⁵² et les juristes, sont des vecteurs incontournables des transferts culturels et de savoir entre les deux pays⁵³. Tous les passages d'idées ne sont toutefois pas bien reçus à tout moment : un exemple, au milieu des années 1920 une « peur du rouge » s'empare des autorités politiques et judiciaires qui tentent d'imposer un contrôle de tous les individus véhiculant des idées communistes aux frontières luxembourgeoises⁵⁴.

Le savoir-faire des ingénieurs formés à l'étranger restera important au Luxembourg au moins jusqu'à la fin des années 1970 et le début de la désindustrialisation du triangle frontalier avec la France et la Belgique. À ce moment, le rapport à la frontière commence à changer, préfigurant la constellation actuelle. Alors que la plupart des économies occidentales connaissent un ralentissement de la croissance et une augmentation du chômage, le Luxembourg entre dans une phase de croissance très forte. Avec la transformation du marché commun vers le marché intérieur (achevé en 1993) et les accords de Schengen (1986), l'intégration européenne contribue également à la naissance d'une catégorie de personnes

49 <https://cedies.public.lu/fr/etudier-étranger/belgique.html> (dernière consultation 04.01.2021).

50 L. BLANCHART, « La communauté luxembourgeoise à l'Université catholique de Louvain en 1900 », in *Revue technique luxembourgeoise. Cahier scientifique*, 2013/1, pp. 40-41.

51 Grand-Duché de Luxembourg. Ministère de l'économie. Service central de la Statistique et des Etudes économiques (éd.), *Statistiques historiques. 1839-1989*, Luxembourg, mars 1990, p. 535.

52 Il n'existe pas de publication sur les étudiants luxembourgeois dans les écoles polytechniques belges. Voir pour l'Allemagne et la France : B. MAJERUS, « Les bâtisseurs de la modernité ou the Invisible Men ? Les ingénieurs dans la sidérurgie luxembourgeoise de la deuxième moitié du XIX^e siècle à 1940 », in P. THOMES (éd.), *Rohstoffbasis und Absatzmarkt. Die Schwerindustrie des Großherzogtums Luxemburg und das Aachener Revier*, Aix-la-Chapelle, Shaker, 2005, p. 21-50 ; J. MAAS, « Der Zweigverein Eisenhütte Südwest des Vereins Deutscher Eisenhüttenleute im Spannungsfeld der deutsch-französischen Beziehungen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts », in H. MAIER, A. ZILT et M. RASCH (éds), *150 Jahre Stahlinstitut VDEh (1860-2010)*, Essen, Klartext, 2010, pp. 339-364 ; J.-C. TRUTT, « Les Luxembourgeois et l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris. Une histoire d'ingénieurs », in <https://jean-claude-trutt.com/articles/le-luxembourg-et-centrale> (mise en ligne 30.05.2010 ; mise à jour 06.05.2013, dernière consultation 04.01.2021).

53 Un exemple majeur de ces transferts est étudié par D. SCUTO, *La nationalité luxembourgeoise (XIX^e-XXI^e siècles). Histoire d'un alliage européen*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.

devenue aujourd'hui omniprésente au Luxembourg, le « frontalier ». La migration de travail définitive – en 2020, 25 000 Belges sont installés au Luxembourg – ou quotidienne devient un facteur économique majeur au Luxembourg et dans les régions voisines. Entre 2000 et 2019, le nombre de frontaliers belges passe de 24 000 à 48 000⁵⁵. La part des frontaliers belges baisse toutefois de 30 à 24 % entre 1994 et 2019, puisque la part des frontaliers allemands augmente encore plus vite – dans tous les cas, la majorité des frontaliers est de nationalité française⁵⁶.

Les passages frontaliers inverses sont fortement liés aux loisirs : la côte belge apparaît comme un véritable lieu de rencontres populaires dans les relations bilatérales : 60 000 Grand-Ducaux y passent annuellement leurs vacances, 1 500 Luxembourgeois y possèdent une résidence⁵⁷.

Le gain d'attractivité spectaculaire de la place économique – essentiellement financière⁵⁸ – luxembourgeoise allège sans doute le coût de la désindustrialisation, mais il crée aussi des situations de concurrences fiscales entre régions frontalieries dont la structure socio-économique était plus homogène auparavant. La réalité des années 2000, ce sont les Belges les plus riches qui dirigent leurs affaires depuis le Luxembourg via leurs holdings⁵⁹ et les artisans belges qui y installent leur activité⁶⁰, mais c'est aussi Ikea à Arlon-Sterpenich. Certes, une certaine attractivité luxembourgeoise existe avant – on peut songer aux fameux « trains des coupons »⁶¹, symbolisant les comptes belges dans le Grand-Duché, mais aussi à Rombach-Martelange et ses stations-service attirant les Belges et leurs voitures assoiffés – mais les flux économiques se sont considérablement modifiés depuis le temps où des holdings belges exerçaient un certain pouvoir au Luxembourg.

55 <https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx> (dernière consultation 04.01.2021).

56 https://www.liser.lu/ise/display_indic.cfm?id=604 (dernière consultation 04.01.2021).

57 F. JACQUES, « La côte belge attire 60 000 Luxembourgeois par an », in : <https://paperjam.lu/article/cote-belge-attire-60-000-luxem> (dernière consultation 04.01.2021).

58 Voir le récent bilan historiographique chez B. MAJERUS et B. ZENNER, « Too small to be of interest, too large to grasp ? Histories of the Luxembourg financial centre », in *European Review of History*, 27(2020), 4, pp. 548-562 (<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13507486.2020.1751587>, dernière consultation 04.01.2021).

59 N. LÉONARD, « Le Belge le plus riche gère ses affaires depuis le Luxembourg », in : <https://paperjam.lu/article/belge-plus-riche-gere-ses-affa>, 30.11.2020 (dernière consultation 04.01.2021).

60 <https://zeitschichten.be/fr/perspectives/welche-beziehungen-zu-den-nachbarn> (dernière consultation 04.01.2021).

61 G. CANTO, « Sédurer les Belges. Le rôle des frontaliers dans l'industrie luxembourgeoise », in : <https://paperjam.lu/article/sedurer-les-belges-le-role-des-frontaliers-dans-l-industrie-luxembourgeoise>, 10.02.2021 (dernière consultation 04.01.2021).

Les évolutions depuis les années 1980 vont toutefois de pair avec un renforcement de la coopération transfrontalière institutionnalisée. La création de Sarre-Lor-Lux, devenue entre-temps la Grande Région – en intégrant la Wallonie – suit d'ailleurs un discours de légitimation classique qui trouve dans l'histoire une motivation de dépasser les frontières nationales et qui considère que le cadre transfrontalier est nécessaire pour faire face à la désindustrialisation⁶². Un discours européeniste sous-tend également des formes de coopération transfrontalière sur le plan associatif. Au nord du Luxembourg, on peut mentionner le « Groupement Européen Eifel-Ardennes », fondé au milieu des années 1950, entre autres par Pierre Nothomb qui considère désormais que les espaces frontaliers sont des espaces de coopération, et par Georges Wagener, ancien président de la Chambre des Députés du Luxembourg. Prônant le rapprochement avec l'Allemagne à travers des projets artistiques et des rencontres de jeunesse, le groupement a également placé la ruralité au centre de son agenda, rappelant par-là la réalité socio-économique d'une grande partie de l'espace frontalier belgo-luxembourgeois⁶³. Les rencontres locales qu'elles soient culturelles ou sportives – à côté de certaines figures emblématiques tel un Guy Hellers au Standard de Liège⁶⁴ – caractérisent d'ailleurs l'intensité et la durabilité des relations humaines transfrontalières.

L'historiographie ne s'est pas encore beaucoup intéressée à ces questions en regardant la Grande Région⁶⁵. Peut-elle contribuer à traiter des grands

62 J.-F. THULL, « La Grande Région : un reliquat lotharingien ? (territoire, politique, culture) », in *Annales de l'Est*, Numéro spécial : Lorraine, Luxembourg et pays wallons. Mille ans d'une histoire partagée du Moyen Âge jusqu'à nos jours, éd. par François Roth, n° 58, 2008, pp. 251-259 ; M. PAULY, « De l'Austrasie à Sarre-Lor-Lux : la "Grande Région", une entité historique ? » in : *Id.*, S. 307-326.

63 http://evea.international/allgemeine_informationen_de.htm (dernière consultation 04.01.2021).

Les papiers du fils de Pierre Nothomb, Charles-Ferdinand Nothomb, devenu lui-même un acteur majeur des relations belgo-luxembourgeoises depuis les années 1970, sont conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles et constituent une source de premier choix pour étudier l'aspect transfrontalier des relations bilatérales.

64 <https://halloffame.standardliege.be/fr/legendes/guy-hellers/> (dernière consultation 04.01.2021).

65 Voir toutefois dans une perspective géographique C. GENGLER, « Le Grand-Duché de Luxembourg, un micro-État à la croisée du fait régional et de la coopération transfrontalière », in M.-Th. BIRSC (éd.), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylants, 2003, pp. 381-405.

Au niveau programmatique, voir maintenant J. BECK (éd.), *Transdisciplinary Discourses on Cross-Border Cooperation in Europe*, Bruxelles, Peter Lang, 2019 ; B. WASSENBERG, "The Approach of Contemporary History to Border Studies in Europe", in *Borders in Perspective - UniGR-CBS thematic issue. Identities and Methodologies of Border Studies : Recent Empirical and Conceptual Approaches*, 2021, Vol. 6, pp. 113-125 (en ligne : <https://doi.org/10.18452/uniGR-CBS/113-125>).

défis que lancent ces évolutions depuis quelque temps : mobilité transfrontalière, aménagement du territoire transfrontalier, coût écologique des passages transfrontaliers, mais aussi questions fiscales et compétition économique. La simple liste des défis renvoie à la nouvelle complexité des relations belgo-luxembourgeoises, confrontées à des formes de gouvernance à plusieurs niveaux qui coexistent avec le développement d'un *soft space* autour du Grand-Duché et de son économie⁶⁶. L'histoire des accords fiscaux bilatéraux et du droit social international, le champ de tension entre droit européen et approches intergouvernementales restent des domaines auxquels la recherche historique ne s'est pas encore beaucoup confrontée et qui trouverait dans les relations bilatérales un laboratoire de choix. Le constat récent d'un journaliste luxembourgeois, selon lequel « la relation belgo-luxembourgeoise doit être repensée »⁶⁷ à la lumière de ces enjeux, s'applique clairement aussi à l'historiographie.

SIX PROPOSITIONS POUR L'HISTORIOGRAPHIE DES RELATIONS BILATÉRALES BELGO-LUXEMBOURGEOISES

Une histoire des relations belgo-luxembourgeoises renouvelée devrait intégrer les propositions suivantes :

- (1) Être multi-perspectives : il n'y a pas une seule manière d'écrire l'histoire des relations bilatérales belgo-luxembourgeoises, mais une multitude de perspectives que l'historien peut adopter, mais se doit de problématiser, notamment en pensant le caractère de construction de toute histoire. Cette posture conditionne le choix de la documentation et le regard sur les sources.
- (2) Chercher à s'insérer dans des contextes de recherche belges, luxembourgeoises et européens : il s'agit d'une revendication programmatique de l'histoire transnationale et plus spécifiquement de l'histoire croisée. Ce n'est pas seulement l'objet de la recherche historique qui doit constamment passer les frontières, mais aussi l'historien lui-même.
- (3) Se considérer davantage comme une histoire du temps présent, une *Vorgeschichte der Gegenwart* : l'histoire des relations internationales au XX^e siècle s'écrit encore le plus souvent à partir des grandes

66 Voir aussi les réflexions à travers l'exemple de la Grande Région chez T. CHILLA, « Grenzüberschreitende Verflechtung – ein Fall von postsouveräner Raumentwicklung ? » in U. JUREIT et N. TIETZE (éds), *Postsouveräne Territorialität. Die Europäische Union und ihr Raum*, Hambourg, Hamburger Edition, 2015, pp. 191-209.

67 F. REYNALDI, « La relation belgo-luxembourgeoise doit être repensée », in : <https://doi.org/10.18452/uniGR-CBS/113-125>.

périodisations et des grands événements et, de ce fait, échappe rarement aux perspectives nationales qui déterminent traditionnellement son regard – c'est aussi le cas de l'historiographie existante sur la relation bilatérale entre la Belgique et le Luxembourg. Une prise en compte plus prononcée des enjeux actuels des relations bilatérales permet à tout le moins d'ouvrir la perspective chronologique et de penser aussi bien la question du pourquoi que celle du comment. Toutefois, la perspective de la longue durée qui permet aussi de reconfigurer les questions de continuités et de ruptures restera essentielle et caractéristique de l'approche historienne.

- (4) Chercher le dialogue avec les autres sciences sociales : la géographie, la sociologie, les sciences économiques et le droit ont fourni depuis une vingtaine d'années des contributions essentielles sur les aspects transfrontaliers des relations belgo-luxembourgeoises. Ces travaux combinent souvent la recherche fondamentale avec des formes de consulting pour les acteurs et décideurs. Il est incontestable que les historiens peuvent apprendre des questions abordées par ces disciplines, en fournissant justement des contributions centrées sur la longue durée qui vont à l'encontre du souffle court qu'implique la focalisation sur des enjeux actuels. L'historiographie des relations belgo-luxembourgeoises pourrait par la même occasion devenir un laboratoire pour un débat méthodologique important : l'utilisation des données récoltées par les sciences sociales dans les travaux historiques.
- (5) Adopter une approche proposopographique multinivelée : un rapide parcours des relations bilatérales au XX^e siècle révèle la multiplication des acteurs et des niveaux d'action de ceux-ci. Une historiographie ne devrait pas avoir peur de ces acteurs, mais placer leur étude au centre de ses préoccupations. Le défi réside dans l'identification de leurs interactions et de leurs marges de manœuvre. Une telle approche ne doit pas se focaliser sur les élites, mais faire de la place pour les acteurs quotidiens du bilatéral et leurs pratiques – et ne pas reculer devant la culture populaire. La question du « comment » prend ici tout son sens, c'est pourquoi il ne faut pas avoir peur non plus d'une « description dense » (Clifford Geertz), qui permet aussi de problématiser les points de vue de l'historien.
- (6) S'interroger constamment sur le placement de cette relation bilatérale dans un contexte plus vaste : la concentration sur deux petits pays européens ne doit pas verser dans le nombrilisme. De par leur histoire et leur situation géopolitique, les relations belgo-luxembourgeoises s'inscrivent inévitablement dans des contextes historiques et géographiques plus larges. Cette remise en perspective en fait précisément l'originalité et la richesse.

De l'UEBL au Benelux

Alain De Muyser

Secrétaire général de l'Union Benelux